



Decouvert bancaire et cloture de compte que doit on faire

Par **tcochon**, le **21/01/2016** à **20:24**

bonjour mon mari a eu un decouvert autorisé de 300€ non remboursé il ont cloturé son compte et il on pris les 50€ de son plan épargne ils ne lui ont pas proposé de credit à la consommation ils l'on mit interdit de credit banque de france cela fait 4 ans de cela en avaient il le droit pour une somme de 800€ alors comment l'effacer du fichier avant les 5 ans et en avaient ils le droit merci
et autre question mon fils a eu son compte cloture pour 32€ il vient de regler cette créance et la banque refuse de lui rouvrir un compte est ce legal et que doit on faire il lui faut un compte pour recevoir sa bourse